

## Publication des communications OPC sur le site internet de BEAMA

### Aux membres effectifs et associés de BEAMA

#### Objectif

BEAMA a inclus sur son site web une nouvelle application qui permet dès à présent à l'investisseur de consulter la liste des communications OPC (légales) des 30 derniers jours.

Concrètement, l'objectif est de mettre à disposition de l'investisseur impliqué les communications (légales) des OPC (et de leurs compartiments) qui sont distribués publiquement en Belgique. Ceci grâce au site [www.beama.be](http://www.beama.be) et pendant un mois.

L'application sur le site de BEAMA crée chaque jour trois nouveaux documents sur base des données que les gestionnaires ou les prestataires de services financiers rendent disponibles. Ces documents ont le format d'un fichier PDF.

Trois documents sont compilés dans chacune des langues nationales, toujours avec le même contenu mais triés de façon différente. Ainsi, le premier document est trié selon l'ordre alphabétique des noms des gestionnaires, le deuxième selon les types de communication et le troisième selon la date. De plus, la fonctionnalité des « bookmarks » permet d'accéder rapidement à un choix plus précis.

La responsabilité de l'exhaustivité et de l'exactitude des données reprises incombe à l'OPC ou à la société de gestion désignée par l'OPC.

En commun accord avec l'autorité de contrôle, l'Autorité des services et marchés financiers, des exigences spécifiques à la publication via Internet sont d'application.

## Types de communications

Les types suivants des communications (légales) sont inclus dans les listes:

- Convocation Assemblée Générale Ordinaire (SICAV)
- Convocation Assemblée Générale Ordinaire (FCP)
- Convocation Assemblée Générale Extraordinaire carence et définitive (SICAV)
- Convocation Assemblée Générale Extraordinaire carence et définitive (FCP)
- Annonce concernant constitution et modifications
- Avis concernant dates d'échéance des compartiments
- Avis concernant modifications dans le portefeuille d'un compartiment
- Avis concernant modifications dans la structure des coûts
- Avis concernant la dissolution d'OPC ou du compartiment
- Avis concernant restructurations
- Avis concernant nominations et cessations des mandats etc.
- Avis concernant suspension VNI
- Avis concernant VNI erronée
- Avis concernant rectification publicité trompeuse
- Avis concernant arrêt d'émission des parts
- Avis concernant Corporate Actions
- Avis concernant paiements des dividendes
- Publications urgentes par ex. événements et circonstances spéciaux

## Avantages

La publication des communications OPC (légales) via le site internet de BEAMA offre plusieurs avantages:

- L'investisseur obtient, via un media électronique simple et accessible, une vue d'ensemble globale et uniforme des communications OPC des OPC participants, triées par gestionnaire, par type de communication ou par date.
- La recherche des OPC est simplifiée par l'utilisation de documents triés équipés de la fonctionnalité des « bookmarks ».
- L'application web contient un historique de 30 jours.
- BEAMA offre à l'investisseur sur un seul site Internet une multitude d'informations et de publications à propos des OPC. Cette nouvelle application vient donc compléter les modules existants comme l'application VNI, le guide OPC et le module aptitudes financières. En résumé, le site de BEAMA s'efforce de présenter une offre didactique d'informations destinées à l'investisseur.
- La publication des communications OPC via un réseau électronique constitue une approche durable et écologique.

## Modalités

Les modalités sont les suivantes:

- Les données diffusées via le site internet [www.beama.be](http://www.beama.be) sont équivalentes à celles publiées traditionnellement dans les quotidiens. La FSMA considère ce canal tout aussi valable pour satisfaire aux obligations de publication. La liste sur le site internet [www.beama.be](http://www.beama.be) est clairement distincte de toute forme de matériel publicitaire.
- Les promoteurs, membres ou non de BEAMA, sont libres quant au choix du média de publication pour leurs communications OPC.
- Il est toujours possible d'obtenir les communications OPC auprès du service financier des promoteurs via le réseau d'agences. Bref, les clients d'institutions financières qui ne disposent pas d'Internet peuvent toujours en demander une copie à leur banquier.
- Les communications OPC des 30 derniers jours sont publiées online. Les communications des 11 derniers mois, au minimum, sont archivées de façon standardisée par BEAMA. Etant donné que toutes les opérations sont enregistrées, il est possible en cas de demande particulière ou dans des circonstances spéciales de les consulter durant une période prolongée.
- Les OPC qui publient leurs communications (légales) par le moyen du site de BEAMA en informeront leurs participants en mentionnant, dans la prochaine mise à jour de leur prospectus, ou dans leur rapport (semi-)annuel, que leurs communications peuvent être consultées sur le site de BEAMA.

**BEAMA**  
**28 juin 2013**